

### **Systeme de puits de Carp**

Le rapport suivant presente le résumé des résultats d'analyse de la qualité de l'eau, des avis de mauvaise qualité de l'eau et d'autres renseignements fonctionnels liés au **systeme de puits de Carp** (réseau d'aqueduc n° 210002272) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025. Il a été préparé conformément à l'article 11 du Règlement de l'Ontario 170/03 en vertu de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*.

Le rapport annuel de chaque réseau municipal exploité par la Ville d'Ottawa est affiché sur le site Web [www.ottawa.ca/fr](http://www.ottawa.ca/fr). Les membres du public peuvent se procurer des exemplaires du rapport annuel et du sommaire préparés conformément à l'annexe 22 du Règlement de l'Ontario 170/03 au 951, avenue Clyde (téléphone 3-1-1), à l'Usine de purification de l'eau de Britannia (2731, rue Cassels) et à l'Usine de purification de l'eau de l'île Lemieux (1, rue Onigam).

Un exemplaire du présent rapport a également été fourni au groupe West Capital, qui exploite le réseau de distribution de l'aéroport de Carp et qui reçoit son eau potable de la Ville d'Ottawa.

### **Description du réseau d'alimentation en eau potable**

Le système de puits de Carp puise de l'eau souterraine à partir de deux puits situés près de l'usine de traitement. L'eau de source a toujours été exempte de contaminants bactériologiques. Cette eau est modérément dure et contient une concentration appréciable de sulfure d'hydrogène d'origine naturelle.

Le processus de traitement pour le système de puits de Carp comporte les étapes suivantes :

- filtration par charbon actif en grain
- désinfection au chlore
- stockage de l'eau
- pompage à haute pression

Ce procédé de traitement produit une eau claire et potable.

L'eau traitée est pompée dans le réseau de distribution avec une teneur en chlore libre qui se maintient partout dans le système d'approvisionnement. Des analyseurs en ligne servent à mesurer les résidus de chlore et la turbidité (aspect trouble) de l'eau traitée. De plus, les niveaux de chlore dans le réseau de distribution sont continuellement vérifiés par un analyseur dédié situé à l'aréna de Carp. Tous les systèmes de traitement, de pompage et de stockage sont contrôlés par un système informatique spécialisé (SCADA) et surveillés en tout temps par des techniciens en traitement de l'eau certifiés. De plus, un technicien certifié se rend au système de puits deux fois par semaine pour recueillir des échantillons d'eau et effectuer des analyses de la qualité de l'eau sur place.

Les produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau sont énumérés ci-dessous :

- Hypochlorite de sodium (liquide, 12 %)
- Filtration par charbon actif en grain

### Dépenses engagées au cours de la période du présent rapport

Des projets d'entretien et d'immobilisations doivent être réalisés périodiquement afin de maintenir une exploitation sécuritaire et efficace des réseaux d'aqueduc. Vous trouverez ci-dessous la description de tous les projets majeurs de réparation et de modernisation qui ont eu lieu au cours de la période visée par le rapport.

Remise en état du puits n° 2 (300 000 \$) : Le puits construit en 1994 a été rechemisé avec un nouveau tubage en acier inoxydable, et l'adaptateur sans fosse ainsi que la pompe et le moteur ont été remplacés par des modèles de capacité équivalente.

### Résultats de l'analyse de la qualité de l'eau

Le Règlement 170/03 sur les réseaux d'eau potable de l'Ontario définit les exigences en matière de prélèvement d'échantillons pour le contrôle et l'analyse de la qualité de l'eau, et les répartit en plusieurs catégories selon l'analyse effectuée au moyen de paramètres microbiologiques, inorganiques et organiques et de paramètres de fonctionnement. Dans les sections ci-dessous, nous décrivons, pour l'année 2025, les résultats des analyses de la qualité de l'eau prévues par le Règlement de l'Ontario 170/03. En plus des analyses requises, la Ville d'Ottawa procède à l'analyse de son eau potable pour y déceler des centaines d'autres traces de substances et paramètres d'analyse afin d'assurer la

salubrité de l'eau potable. Un tableau complet des résultats d'analyse de la qualité de l'eau est affiché sur le site Web de la Ville au [www.ottawa.ca/fr](http://www.ottawa.ca/fr) pour chaque réseau d'eau.

### **Paramètres microbiologiques**

Des analyses bactériologiques de l'eau brute, traitée et distribuée, sont effectuées pour évaluer *les coliformes totaux et les bactéries E. coli*. Ces bactéries sont considérées comme étant des indicateurs de contamination, étant donné qu'elles ne causent pas directement de problèmes de santé, mais qu'elles peuvent signaler la présence d'autres organismes pathogènes.

L'eau brute désigne l'eau non traitée qui est acheminée de l'un des deux puits à l'usine. En 2025, un (1) échantillon sur 86 révélait la présence de coliformes totaux dans le puits n° 1, et aucun échantillon n'a révélé la présence de coliformes totaux dans le puits n° 2. Aucune bactérie *E. coli* n'a été détectée dans les 167 échantillons d'eau brute prélevés dans les puits n° 1 et n° 2.

L'eau traitée est analysée alors qu'elle quitte l'usine et entre dans le réseau de distribution. Des échantillons de routine sont également prélevés dans le réseau de distribution (aréna et caserne de pompiers de Carp) pour vérifier la qualité de l'eau dans l'ensemble du réseau d'approvisionnement. En 2025, aucun prélèvement d'échantillon d'eau traitée ou provenant du réseau de distribution de Carp n'a révélé la présence de coliformes totaux ou d'*E. coli*.

Les résultats des tests microbiologiques en ce qui concerne la présence de coliformes totaux et d'*E. coli* dans l'eau traitée et distribuée sont présentés sommairement dans le tableau ci-après.

**Tableau 1a : Résumé des résultats des analyses microbiologiques de l'eau traitée et distribuée de Carp en 2025**

Paramètre	Nombre d'échantillons d'eau traitée prélevés	Nombre de résultats positifs	Nombre d'échantillons prélevés dans le réseau de distribution	Nombre de résultats positifs
Coliformes totaux (ufc/100 ml)	87	0	170	0
Bactérie E. coli (ufc/100 ml)	87	0	170	0

ufc = unité formatrice de colonies

L'HPC (*la numération sur plaque des bactéries hétérotrophes*) correspond à un large spectre de bactéries aérobies dans l'environnement qui est indicateur de la croissance biologique. Ces bactéries ne sont pas néfastes pour les humains et ne sont donc pas considérées comme nuisibles à la qualité de l'eau potable. Cependant, elles peuvent constituer un indicateur opérationnel utile puisqu'elles révèlent la formation de biofilms sur la paroi interne d'une canalisation ou d'une conduite principale. Une concentration limite de 500 ufc/ml a été établie comme cible pour les réseaux d'eau potable en Ontario. En 2025, aucun échantillon d'eau traitée ou distribuée n'a dépassé cette cible opérationnelle de 500 ufc/ml.

Les résultats des tests microbiologiques de la qualité de l'eau traitée et distribuée pour les bactéries HPC sont présentés sommairement dans le tableau ci-après.

**Tableau 1b : Résumé des résultats des analyses de numération sur plaque des bactéries hétérotrophes (HPC) sur des échantillons d'eau traitée et distribuée prélevés à Carp en 2025**

Paramètre	Nombre d'échantillons d'eau traitée prélevés	Intervalle des résultats d'analyse	Nombre d'échantillons prélevés dans le réseau de distribution	Intervalle des résultats d'analyse
HPC (ufc/ml)	86	0 – 10	168	0 – 270

ufc = unité formatrice de colonies

**Paramètres de fonctionnement :** Des tests de vérification du fonctionnement sont effectués par des techniciens certifiés afin d'évaluer la qualité de l'eau et d'apporter des modifications au processus de traitement. Pour le système de puits de Carp, des analyseurs en ligne servent à mesurer en continu et à enregistrer des paramètres importants du processus comme la concentration de chlore et la turbidité de l'eau. De plus, un technicien certifié se rend sur place deux fois par semaine pour y effectuer des tests de vérification du fonctionnement à l'aide d'instruments de laboratoire ou d'instruments portatifs afin de vérifier la qualité de l'eau. Les résultats des tests de 2025 pour la turbidité et le chlore sont résumés dans le tableau ci-dessous. En 2025, les résultats de tous les tests de vérification du fonctionnement relatifs à l'eau traitée respectaient les normes relatives à la salubrité de l'eau potable.

**Tableau 2 : Résumé des tests de vérification du fonctionnement relatifs à l'eau traitée de Carp en 2025**

Paramètre	Valeur moyenne	Intervalle de valeurs (min. – max.)	Nombre d'échantillons
Turbidité	0,63 uTN	0,31 – 0,93 uTN	89
Chlore total	1,15 mg/L	0,83 – 1,52 mg/L	94

**Paramètres inorganiques :** Les substances inorganiques comprennent les métaux lourds et les minéraux dissous qui peuvent être présents dans l'eau potable traitée, et sont analysées mensuellement dans l'eau traitée, y compris dans les puits individuels. Le tableau ci-dessous résume les résultats des analyses de 2025, exprimés en concentrations moyennes annuelles en mg/L. Tous les résultats des tests des paramètres inorganiques en 2025 étaient largement inférieurs à la concentration maximale acceptable (CMA) selon les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario. Les CMA pour l'eau potable sont indiquées dans la colonne de droite à titre de référence.

**Tableau 3 : Résumé des résultats d'analyse des substances inorganiques dans l'eau traitée de Carp en 2025**

Paramètre	Unité de mesure	Résultat	Norme de qualité de l'eau potable de l'Ontario (CMA)
Antimoine	mg/L	0	0,006
Arsenic	mg/L	0	0,010

Paramètre	Unité de mesure	Résultat	Norme de qualité de l'eau potable de l'Ontario (CMA)
Baryum	mg/L	0,40	1
Bore	mg/L	0,14	5
Cadmium	mg/L	0	0,005
Chrome	mg/L	0	0,05
Plomb	mg/L	0	0,01
Mercure	mg/L	0	0,001
Sélénium	mg/L	0	0,05
Uranium	mg/L	0,0001	0,02
Sodium	mg/L	57,6	20*
Fluorure	mg/L	0,51	1,5
Nitrate	mg/L	0	10
Nitrite	mg/L	0	1

0 indique que le produit chimique présente des valeurs inférieures à la limite de détection.

\* NOTA : Le niveau de recommandation pour la santé concernant le sodium est de 20 mg/L uniquement pour les personnes suivant un régime pauvre en sodium.

Le sodium est naturellement présent dans l'eau souterraine et se trouve dans l'eau traitée de Carp à une concentration moyenne de 57,6 mg/L, ce qui est supérieur au niveau de recommandation pour la santé de 20 mg/L pour les personnes suivant un régime pauvre en sodium. L'avis de dépassement du taux de sodium a été transmis au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) et à Santé publique Ottawa le 9 février 2022 pour ce réseau d'eau (un avis est requis tous les 5 ans).

**Paramètres organiques** : Les substances organiques à l'état de trace comprennent : les composés organiques volatils (COV), les pesticides, les herbicides, les solvants industriels et les sous-produits de désinfection. Les substances organiques à l'état de trace sont testées annuellement dans l'eau traitée et les puits individuels. Le tableau ci-après présente les résultats d'analyse de 2025 pour l'eau traitée. Les substances organiques à l'état de trace se sont avérées non détectables sauf pour les trihalométhanes (THM) et les acides haloacétiques (AHA), qui font l'objet de tests mensuels pour surveiller les tendances saisonnières. Les THM et les AHA sont des composés organiques qui se forment pendant le traitement lorsque le chlore réagit avec les matières organiques naturelles dissoutes dans l'eau. Tous les résultats des analyses de détection des substances organiques à l'état de trace en 2025 étaient largement inférieurs à la concentration maximale acceptable (CMA) selon les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario. Les CMA pour l'eau potable sont indiquées dans la colonne de droite à titre de référence.

**Tableau 4 : Résumé des résultats d'analyse des substances organiques à l'état de trace dans l'eau traitée de Carp en 2025**

<b>Paramètre</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Résultat</b>	<b>Norme de qualité de l'eau potable de l'Ontario (CMA)</b>
Alachlore	mg/L	0	0,005

Paramètre	Unité de mesure	Résultat	Norme de qualité de l'eau potable de l'Ontario (CMA)
Atrazine + métabolites N-désalkylés	mg/L	0	0,005
Azinphos-méthyl	mg/L	0	0,02
Benzène	mg/L	0	0,001
Benzo(a)pyrène	mg/L	0	0,00001
Bromoxynil	mg/L	0	0,005
Carbaryl	mg/L	0	0,09
Carbofuran	mg/L	0	0,09
Tétrachlorure de carbone	mg/L	0	0,002
Chlorpyrifos	mg/L	0	0,09
Diazinon	mg/L	0	0,02
Dicamba	mg/L	0	0,12
1,2-dichlorobenzène	mg/L	0	0,2
1,4-dichlorobenzène	mg/L	0	0,005

Paramètre	Unité de mesure	Résultat	Norme de qualité de l'eau potable de l'Ontario (CMA)
1,2-dichloroéthane	mg/L	0	0,005
1,1-dichloroéthylène	mg/L	0	0,014
Dichlorométhane	mg/L	0	0,05
2,4-dichlorophénol	mg/L	0	0,9
Acide 2,4-dichlorophénoxyacétique (2,4-D)	mg/L	0	0,1
Diclofop-méthyl	mg/L	0	0,009
Diméthoate	mg/L	0	0,02
Diquat	mg/L	0	0,07
Diuron	mg/L	0	0,15
Glyphosate	mg/L	0	0,28
Acides haloacétiques*	mg/L	0,003	0,080
Malathion	mg/L	0	0,19

Paramètre	Unité de mesure	Résultat	Norme de qualité de l'eau potable de l'Ontario (CMA)
Acide (4-chloro-2-méthylphénoxy) acétique (MCPA)	mg/L	0	0,10
Métolachlore	mg/L	0	0,05
Métribuzine	mg/L	0	0,08
Monochlorobenzène	mg/L	0	0,08
Paraquat	mg/L	0	0,007
Pentachlorophénol	mg/L	0	0,06
Phorate	mg/L	0	0,002
Piclorame	mg/L	0	0,19
Biphényles polychlorés (BPC)	mg/L	0	0,003
Prométryne	mg/L	0	0,001
Simazine	mg/L	0	0,01
Terbufos	mg/L	0	0,001

Paramètre	Unité de mesure	Résultat	Norme de qualité de l'eau potable de l'Ontario (CMA)
Tétrachloroéthylène	mg/L	0	0,01
2,3,4,6-tétrachlorophénol	mg/L	0	0,1
Triallate	mg/L	0	0,23
Trichloroéthylène	mg/L	0	0,005
2,4,6-trichlorophénol	mg/L	0	0,005
Trifluraline	mg/L	0	0,045
Trihalométhanés*	mg/L	0,021	0,1
Chloroéthène	mg/L	0	0,001

0 indique que le produit chimique présente des valeurs inférieures à la limite de détection.

\* NOTA : Les résultats déclarés pour les trihalométhanés (THM) et les acides haloacétiques (AHA) représentent la concentration moyenne mesurée dans le réseau de distribution.

### Problèmes liés à la qualité de l'eau (AWQI) devant faire l'objet d'un signalement

Les règlements relatifs à l'eau potable relèvent plusieurs indicateurs d'une mauvaise qualité de l'eau dont la présence exige que les installations de purification de l'eau avisent immédiatement les autorités sanitaires et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP). Ces indicateurs font référence soit à tout échantillon

d'eau potable traitée ou distribuée qui ne répond pas à l'une des normes provinciales en matière de qualité de l'eau, soit à une situation dans laquelle la désinfection de l'eau pourrait être compromise. Pour chaque problème lié à la qualité de l'eau, le personnel de la Ville d'Ottawa avise immédiatement Santé publique Ottawa et le MEPP, conformément aux règlements. Dans chaque cas, des mesures correctives sont obligatoirement prises, de nouveaux échantillons sont obligatoirement récoltés et un rapport est obligatoirement rédigé.

En 2025, il n'y a eu aucun incident lié à la mauvaise qualité de l'eau pour le système de puits de Carp.

### **Programme d'analyse de la teneur en plomb de l'eau potable dans les collectivités**

L'eau traitée du système de puits de Carp est exempte de plomb. Toutefois, des quantités infimes de plomb en suspension dans l'eau peuvent être détectées, car l'eau entre en contact avec des composants des conduites domestiques, comme des brasures en plomb ou des raccords en laiton. La norme actuelle de l'Ontario pour la teneur en plomb dans l'eau potable est de 10 ppb (parties par milliard), exprimée en tant que concentration maximale acceptable (CMA) mesurée au robinet du client. En 2019, Santé Canada a abaissé la concentration acceptable de plomb dans l'eau potable à 5 ppb, en raison des préoccupations croissantes concernant les effets néfastes sur la santé des enfants. À ce jour, la norme ontarienne pour le plomb n'a pas encore été révisée pour s'aligner sur la nouvelle recommandation de Santé Canada.

En réponse aux préoccupations concernant la teneur en plomb potentiellement élevée dans les réseaux d'approvisionnement en eau de l'Ontario, le Programme d'analyse de la teneur en plomb de l'eau potable dans les collectivités exige que le personnel responsable de chaque réseau d'eau analyse l'eau du robinet, plus précisément dans les maisons dotées de tuyaux de raccordement en plomb, afin de représenter les pires concentrations possibles de plomb. Les analyses sont menées durant l'hiver et l'été afin de tenir compte des changements de saison dans la qualité de l'eau. Dans le cadre de ce programme, la teneur en plomb de 90 % des échantillons d'eau du robinet doit se situer en deçà de 10 ppb (parties par milliard) après une période de stagnation de 30 minutes dans la plomberie pour répondre aux normes de conformité. Les résultats d'analyse d'Ottawa ont toujours respecté le critère d'analyse provincial de 10 ppb pour le plomb dans l'eau potable.

Puisque les premières séries d'analyses ont indiqué l'absence de plomb dans l'eau du robinet prélevée chez les clients, le système de puits de Carp a été exempté de l'échantillonnage du plomb dans les résidences. Cependant, il faudra continuer à prélever des échantillons dans le réseau de distribution chaque hiver et chaque été pour mesurer l'alcalinité et le pH, et des analyses de la teneur en plomb seront effectuées tous les trois ans. En 2025, les analyses des échantillons prélevés dans le réseau de distribution pendant les périodes d'échantillonnage d'hiver et d'été ont porté sur l'alcalinité et le pH.

### Résumé

Les résultats démontrent que la qualité de l'eau potable traitée et distribuée par le système de puits de Carp est demeurée élevée en 2025 et conforme à toutes les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario.

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de la qualité de votre eau potable, veuillez communiquer avec la Ville d'Ottawa au 3-1-1 ou par courriel à [info-water@ottawa.ca](mailto:info-water@ottawa.ca).

Pour de plus amples renseignements sur l'eau potable à Ottawa, veuillez consulter le site [www.ottawa.ca/fr](http://www.ottawa.ca/fr).